

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1101>



17 mars 2020 - Conseil d'Administration CCAS

- Démocratie locale - Centre Communal d'Action Sociale -



Publication date: jeudi 13 février 2020

Creation date: 14 mars 2020

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [CCAS-2020-03-17-01 - Compte Administratif \(...\)](#)
- [CCAS-2020-03-17-02 - Compte de gestion \(...\)](#)
- [CCAS-2020-03-17-03 - Affectation du résultat \(...\)](#)
- [CCAS-2019-03-14-04 - Budget primitif 2020](#)
- [CCAS-2020-03-17-05 - Demandes de subvention](#)
- [b\) AFM-TÉLÉTHON](#)
- [c\) AFSEP-Association Française des Sclérosés en \(...\)](#)
- [d\) APEDYS - Association des parents d'enfants \(...\)](#)
- [e\) APEI - Les Papillons Blancs](#)
- [f\) Banque alimentaire de Savoie](#)
- [g\) De l'ombre à la lumière](#)
- [h\) Handisport Comité Savoie](#)
- [i\) Locomotive](#)
- [j\) RESA \(Réseau d'Échange Solidaire Avant-Pays \(...\)\)](#)
- [k\) Restos du cœur](#)
- [l\) SEP\(as\) Impossible \(Sclérose en Plaques\)](#)
- [Questions diverses](#)

L'an 2020, le dix-sept mars, à 9 heures 30.

Le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué à nouveau suite au constat du défaut de quorum dressé le quatorze mars, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT, pouvant valablement délibérer sans condition de quorum.

Étaient présent·e·s : M. Jean-Charles MARCEL, Mme Sandra FRANCONY, M. Alain GUICHERD, Mme Brigitte PICHON

Était excusé·e·s : Mme Suzanne BIESSY, Mme Marie-Laure DAMIAN, M Jean DERIVE, Mme Odile GUICHERD

Secrétaire de séance : Jean-Charles MARCEL

CCAS-2020-03-17-01 - Compte Administratif 2019

M. Alain GUICHERD a été élu président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Alain GUICHERD délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par Frédéric TOUIHRAT, Maire et Président du CCAS, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Déficits en Euros	Excédents en Euros	Déficits en Euros	Excédents en Euros	Déficits en Euros	Excédents en Euros
Résultats reportés Op° de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1 646,37	0,00	1 646,37
	0,00	0,00	0,00	544,00	0,00	544,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	2 190,37	0,00	2 190,37
Résultats de Clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	0,00	0,00	0,00	2 190,37	0,00	2 190,37
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00	0,00	0,00	2 190,37	0,00	2 190,37

- constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Frédéric TOUIHRAT, Président, sort.

Pour	Contre	Abstentions
4	0	0

Frédéric TOUIHRAT, Président, rentre.

CCAS-2020-03-17-02 - Compte de gestion 2019

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

CCAS-2020-03-17-03 - Affectation du résultat 2019

Le Conseil d'Administration

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

	RÉSULTAT CA 2018	VIRE- MENT À LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES À RÉALISER 2019	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTA- TION DE RÉSULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0		0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	1 646,37	0,00 €	544,00			2 190,37

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12 /2019	2 190,37
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 190,37
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12 /2019	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

CCAS-2019-03-14-04 - Budget primitif 2020

Le Président présente le budget primitif 2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,

- adopte le budget primitif 2020 du CCAS, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		INVESTISSEMENT DÉPENSES	
65 Autres charges de gestion courante	4 690,37€		0 €
TOTAL	4 690,37€	TOTAL	0 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		INVESTISSEMENT RECETTES	
002 Excédent antérieur reporté	2 190,37€		0 €
74 Dotations et participations	2 500,00€		0 €
TOTAL	4 690,37€	TOTAL	0 €

- dit qu'il s'équilibre en fonctionnement à 4 690,37 euros
- dit qu'il s'équilibre en Investissement pour 0, 00 euros

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

CCAS-2020-03-17-05 - Demandes de subvention

a) ADMR SAINT GENIX SUR GUIERS-PORTAGE DE REPAS

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 145 Euros à l' ADMR - Saint Genix sur Guiers (portage de repas)

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

b) AFM-TÉLÉTHON

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention à AFM-TÉLÉTHON Délégation de Savoie

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

c) AFSEP-Association Française des Sclérosés en Plaques

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention l'AFSEP-Association française des Sclérosés en Plaques

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

d) APEDYS - Association des parents d'enfants dyslexiques des 2 Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention de à APEDYS - Association des parents d'enfants dyslexiques des 2 Savoie
- indique les parents d'enfants dyslexiques peuvent présenter une demande au CCAS directement

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

e) APEI - Les Papillons Blancs

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 500 Euros à l'APEI - Les Papillons Blancs

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

f) Banque alimentaire de Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 200 Euros à la Banque alimentaire de Savoie

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

g) De l'ombre à la lumière

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention à De l'ombre à la lumière

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

h) Handisport Comité Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention à Handisport Comité Savoie

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

i) Locomotive

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention à l'association Locomotive

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

j) RESA (Réseau d'Échange Solidaire Avant-Pays Savoyard

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 200 Euros à RESA (Réseau d'Échange Solidaire Avant-Pays Savoyard

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

k) Restos du coeur

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention à Restos du coeur

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

l) SEP(as) Impossible (Sclérose en Plaques)

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention de à SEP(as) Impossible (Sclérose en Plaques)

Pour	Contre	Abstentions
5	0	0

Questions diverses

Le Conseil invite les personnes qui auraient besoin d'aide dans le cadre des mesures de confinement (courses, notamment) à se faire connaître en mairie.

Certaines personnes d'ores-et-déjà identifiées seront contactées directement.

Fin de séance : 19h30